Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 1725/2001 DU CONSEIL

du 23 juillet 2001

concernant la lutte contre les mines terrestres antipersonnel dans les pays tiers autres que les pays en développement

(JO L 234 du 1.9.2001, p. 6)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) nº 1717/2006 du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2006	L 327	1	24.11.2006

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2001R1725:20051228:FR:PDF